

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 12 mai 2021 à 13 h  
et webdiffusée en différé**

---

**PRÉSENCES :**

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement  
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement  
Madame Elsa MARSOT, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h.

---

**CA21 14 0148**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

---

**10.03 - Période de questions du public**

À 13 h 07, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'a été soumise par les citoyens sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance extraordinaire, et ce, à l'aide du formulaire en ligne. En conséquence, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close.

---

**10.04 - Période de questions des membres du conseil**

À 13 h 08, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

---

**CA21 14 0149**

**Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'appuyer l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote dans le cadre du budget participatif de Montréal :
  - Rénovation-aménagement de cuisines collectives;
  - Notre serre 4 saisons : produisons toute l'année à Saint-Michel;
  - Jardins d'éducation cycliste;
2. de prendre en charge la mise en œuvre du ou des projets lauréats à l'issue du vote citoyens;
3. d'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1219070007

---

**CA21 14 0150**

**Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme d'infrastructures Municipalité Amie Des Aînés (PRIMADA) année 2021 » pour le projet d'accessibilité de la bibliothèque de Saint-Michel et confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts de l'exploitation continue du projet advenant qu'il soit retenu pour un financement du PRIMADA.**

ATTENDU que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal (ci-après « ARRONDISSEMENT ») adhère au but du Programme d'infrastructures Municipalité Amie Des Aînés (ci-après « PRIMADA »), soit d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté;

ATTENDU que l'ARRONDISSEMENT adhère à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) initiée par le gouvernement du Québec et souhaite déposer un projet dans le cadre du « PRIMADA 2021 »;

ATTENDU que l'ARRONDISSEMENT a pris connaissance du Guide du PRIMADA et qu'il s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à lui;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser l'ARRONDISSEMENT à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du « PRIMADA 2021 » pour le projet d'accessibilité de la bibliothèque de Saint-Michel;
2. de confirmer que l'ARRONDISSEMENT s'engage, s'il obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
3. de confirmer que l'ARRONDISSEMENT s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet s'il obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;
4. d'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'ARRONDISSEMENT, ou son représentant désigné, à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1219070009

---

**Levée de la séance**

La séance est levée à 13 h 10.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

---

Lyne DESLAURIERS  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021.